

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
9 mars 2009**

L'an deux mil neuf, le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT, M. J. GRELET, Mme N. TERRIOT, M. Ch. BAUJARD, M. H. GAUDE, Mme D. LETOUZEY, M. JM. COLLET, Mme G. GUINET, Mr D. GASSE, Mme S. CHAUVINEAU, Mr X. RABAGO Mme M. ROUSSELET, Mme I. RETAILLEAU, M. B. BELHADJ, Mme C. CORMILLOT, M. G. PERRIN, Mme M. BIGEARD, Mr D. LEFEBVRE, Mme F. MOZER, M JM GARCIA , M. Th. DARPIN, Mme A. LIOTARD, M. A. AUFFRET, Mme C. SOLDATI, Mr M. FANOI.

Excusés : Mme A. GIGON (pouvoir à J. GRELET), Mme A. DEMANGEON (procuration à M. MAILLOT)

Mme Sylvie CHAUVINEAU est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve les décisions prises au conseil municipal du 26 janvier 2009.

2°) Soutien des communes forestières à l'O.N.F. :

Sur proposition de Denis Gasse, conseiller délégué, le conseil municipal à l'unanimité, considérant :

- que la FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières à l'O.N.F. a toujours défendu le régime forestier et l'ONF, que face à la récente et grave menace de suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales (13,8 M€/an) la FNCOFOR a obtenu le rétablissement de cette taxe, demande en soutien à l'ONF ;

- que l'Etat impose à l'ONF plusieurs mesures nouvelles en particulier, le paiement de la part patronale des retraités de fonctionnaires, le rachat des maisons forestières domaniales et le transfert du siège de Paris à Compiègne, qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement ;

Demande à l'unanimité,

- le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales,
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF ;
- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière ;
- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire ;
- la mise en place du fonds de mobilisation de 100 ME/an annoncé par le ministre de l'agriculture et notamment dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

3°) Diffusion d'informations touristiques :

Sur proposition de Christian BAUJARD adjoint à la **communication**, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à mettre en ligne des photographies ou des fichiers dans la base de données départementale sur le site de Côte d'Or Tourisme, conformément aux conditions de cession de photos à monespacetourisme. Christian BAUJARD précise qu'il n'y aura pas de photos sur lesquelles les personnes pourraient être reconnus.

Anne LIOTARD remarque qu'il y a un déséquilibre dans les conditions proposées, où seul Côte d'Or Tourisme impose, sans laisser de marges d'intervention pour les collectivités. Ainsi

les photos pourraient être revendues, utilisation des informations par des entreprises à vocation commerciale en vue de promouvoir leurs activités.

Michel MAILLOT doit assister prochainement à une réunion de Côte d'Or Tourisme, il propose de faire part de ces remarques à cette occasion.

#### 4°) Droit de préemption urbain :

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en matière de droit de préemption urbain conformément à la délibération du 25 mars 2008.

#### 5°) Révision simplifiée du P.O.S. – zone ND :

Michel MAILLOT, Maire, indique au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'implantation d'un centre équestre au lieu-dit « En la montée de Chaignay ». Cette parcelle AV 55 d'une superficie de 3 ha 85 a 73 ca, est classée en zone ND au POS (zone naturelle qu'il conviendra de préserver en raison des sites et paysages) et ne permet pas de construire des bâtiments à usage de centre équestre, mais est située en limite de la zone 1 NAL (zone susceptible d'accueillir des activités de loisirs).

Monsieur le Maire propose de modifier le classement de la parcelle AV 55 classé ND au POS et la passant en 1 NAL, cette modification se ferait parallèlement à la révision du POS pour le site AMI.

Monsieur Alain AUFFRET conseiller municipal demande si l'accès des chevaux dans les terrains voisins a été pris en compte, de même que la circulation rue des Pins. Monsieur Thierry DARPIN, s'interroge sur la viabilité de trois centres équestres à Is-sur-Tille.

Par 22 voix pour et 5 absentions le conseil municipal décide d'une révision simplifiée du POS sur cette parcelle de terrain.

#### 6°) Révision simplifiée du P.O.S. – zone UX :

Michel MAILLOT, Maire, indique au conseil municipal que la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, et notamment l'article 1<sup>er</sup> du Titre 1<sup>er</sup> « Faciliter la construction ». qui stipule que jusqu'au 31 décembre 2010, et par dérogation au premier alinéa de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme, les modifications d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols ayant pour objet d'autoriser l'implantation de constructions en limite séparative ne donnent pas lieu d'enquête publique. Le projet de modification et l'exposé de ses motifs sont portés à la connaissance du public, en vue de lui permettre de formuler des observations, pendant un délai de un mois, préalablement à la convocation du conseil municipal qui se prononce par délibération motivée ;

Monsieur Maillot considérant :

- que l'article UX 7 du P.O.S. dispose que « les constructions doivent être implantées en respectant une marge d'isolement telle que la distance comptée horizontalement entre tout point du bâtiment et le point le plus proche de la limite séparative soit au moins égale à un minimum de 4m. Toutefois les constructions pourront être jumelées en limite séparative si toutes les dispositions sont prises, notamment par la réalisation de murs coupe-feu, pour éviter la propagation des incendies ».
- que cette disposition ne permet pas la construction en limite séparative mais un jumelage de construction, que la configuration est bloquante ;
- que la liaison de la rue de la Rochotte à la rue François Mitterrand permettra l'aménagement de 3 lots dont les superficies prévisionnelles sont de 500 m<sup>2</sup> - 800 m<sup>2</sup> et 1700 m<sup>2</sup>) ;
- qu'il faut optimiser l'espace et le fonctionnement des activités économiques ;
- qu'il est nécessaire aujourd'hui de densifier les zones constructibles ;
- que cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan ;

- propose de modifier l'article UX 7 du POS comme suit :

« les constructions doivent être implantées en respectant une marge d'isolement telle que la distance comptée horizontalement entre tout point du bâtiment et le point le plus proche de la limite séparative soit au moins égale à un minimum de 4m.

Toutefois les constructions peuvent jouxter les limites séparatives si toutes les dispositions sont prises, notamment par la réalisation de murs coupe-feu, pour éviter la propagation des incendies ».

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De modifier l'article UX 7 du P.O.S. comme cité ci-dessus :
- Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation sont les suivantes :
  - insertion d'un avis au public dans le bulletin municipal, insertion dans la presse et affichage sur les panneaux,
  - mise en place d'un dossier de concertation en mairie d'Is-sur-Tille avec un registre destiné à recueillir les avis du public.

## **FINANCES COMMUNALES :**

### **Présentation du budget 2009**

Avant de laisser la parole à Nicole TERRIOT Adjointe aux finances pour présenter les budgets 2009, Michel MAILLOT Maire, rappelle que le 26 janvier dernier lors du débat d'orientation budgétaire, il a clairement démontré que nous vous présentons un budget dans des conditions économiques très difficiles.

De plus, comme l'Etat et les différentes collectivités sont soumis au même régime, les aides et subventions de l'Etat et de la Région, Département, des agences de l'eau ou autres organismes se font de plus en plus rares et difficiles à obtenir.

Les investissements récents avec la construction de bâtiments nouveaux, (Maison de l'emploi, Plaine de jeux) font que les frais de fonctionnement ont augmenté naturellement même si nous les avons maîtrisés par ailleurs en particulier en ce qui concerne les frais de personnels.

Michel MAILLOT indique qu'il ne faut pas noircir le tableau plus qu'il n'est, il y a des points positifs : Le premier est que l'activité économique s'est maintenue en 2008 ce qui fait que les recettes de TP, malgré la perte progressive de LINPAC continuent d'augmenter de l'ordre de l'inflation.

Le second est que notre gestion passée, avec un faible recours à l'emprunt depuis plusieurs années malgré les forts investissements en 2008, nous laisse une marge de manœuvre pour continuer d'investir. Mais si nous voulons réaliser les investissements importants nécessaires pour notre commune dans les années à venir, il ne faut pas « griller toutes nos cartouches » tout de suite. De plus on ne sait pas ce que l'année 2009 nous réserve.

Enfin, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, celui-ci nous a permis d'anticiper le remboursement du FCTVA d'un an à condition d'investir une somme équivalente aux investissements 2004-2007. Il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas de l'argent en plus, c'est juste une avance. Ayant investi fortement en 2008, c'est une disposition qui nous a permis de proposer quelques affaires supplémentaires et limiter l'emprunt pour 2009.

Michel MAILLOT précise que tout ceci permet :

- de présenter un budget où certains travaux de voirie, avec une réalisation importante pour les handicapés, ont pu être maintenu ;
- d'accélérer notre programme de réhabilitation des bâtiments communaux ;
- de lancer la révision de notre PLU, qui est nécessaire car notre POS a plus de 10 ans et l'aménagement du site AMI va modifier sensiblement l'urbanisme de notre commune ;
- de maintenir notre action dans les domaines sociaux et soutenir les associations et l'animation de notre commune.

En effet, ce sont des éléments importants en cette période de crise. Il convient de maintenir la solidarité et la cohésion sociale entre tous nos concitoyens. C'est pourquoi, « Aucune coupe » n'a été faite dans ces 3 domaines.

Sur le plan de la fiscalité, malgré la baisse des aides, afin de ne pas trop peser sur le pouvoir d'achat des ménages, il sera proposé une augmentation modérée de 1 % des taux des 4 taxes. Monsieur Maillot demande à Nicole TERRIOT de présenter toutes les délibérations concernant les finances locales

### 7°) Plan de relance de l'économie relatif au F.C.T.V.A. :

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, indique au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article de la loi de finances rectificative pour 2009, les collectivités territoriales peuvent obtenir le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Cette possibilité est assortie de conditions à savoir :

- obligation pour les communes d'inscrire un montant de dépenses d'investissement égal à la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004-2005-2006-2007 + 1 €, et de réaliser sur l'exercice 2009 au moins ce montant.

Concernant la ville d'Is-sur-Tille, compte tenu des travaux importants payés en 2008, le FCTVA qui pourrait être perçu dès le mois de juin 2009 serait de 423 000 €.

Nicole TERRIOT précise qu'en cas de non réalisation de ces dépenses d'investissement prévues aux budgets 2009, le versement du F.C.T.V.A. serait à nouveau de N+2.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention à intervenir, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la ville s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titres des dépenses réalisées en 2008.

### 8°) Intégration d'une partie de l'actif du CCAS au budget général de la ville :

Nicole TERRIOT adjointe aux finances, indique au conseil municipal que le CCAS a acquis des jeux et réalisé des aménagements de quartiers.

Ces équipements sont entretenus et assurés par la ville. Cet actif génère des écritures d'amortissements qui augmentent les dépenses de fonctionnement du C.C.A.S. pour alimenter les recettes d'investissement, section non utilisée par le CCAS qui n'investit pas ou peu. Il est proposé au conseil municipal d'intégrer dans le budget général de la ville une partie de cet actif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'intégrer au budget général un actif d'un montant 20 777.75 € valeur comptable et de l'amortir comme les autres équipements.

### 9°) Budget primitif 2009 :

Nicole TERRIOT adjointe aux finances rappelle que le budget d'une collectivité territoriale repose sur la comptabilité M14 qui est soumise aux règles de la comptabilité publique.

Elle propose au conseil municipal le vote du budget primitif, c'est-à-dire l'ouverture des crédits budgétaires pour le fonctionnement des services de la ville et pour l'investissement qui sera un choix approuvé ou non par le conseil municipal.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, ce sont des dépenses classiques pour fonctionner comme pour un ménage. Les recettes proviennent en grande partie de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

En ce qui concerne la fiscalité locale, c'est-à-dire concernant les impôts payés par les contribuables issois, les services du cadastre déterminent les classes d'imposition des biens et le service des impôts donne une valeur à ces biens détenus par chaque individu en fonction de chaque classe.

Chaque année, la loi de finances réactualise les bases des taxes sur les ménages (habitation, foncier bâti et non bâti). En 2009, la réactualisation de ces bases est de 2.50 %.

Le conseil municipal détermine et vote le taux qui s'appliquera à ces bases.

Depuis plusieurs années, l'augmentation des taux a été faite en fonction de l'inflation de l'année N-1.

La municipalité s'est engagée lors de la campagne municipale « à ne pas augmenter la fiscalité plus que l'inflation, sous réserve de bénéficier du même soutien financier de nos partenaires (Etat, Région, Département) ».

En 2009, l'inflation est de 2.8 %, l'augmentation des bases est de 2.50 %, mais « le panier du Maire » défini par l'AMF est de 3.9 %.

C'est pourquoi, compte tenu des diminutions des dotations de l'Etat (DGF, DSR...), le budget primitif a donc été équilibré avec une hausse des taux de 1%.

## **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le budget primitif 2009 – section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 3 697 240 €

L'auto financement prévu au BP 2009 s'élève à 408 288.70 € alors qu'au BP 2008, il était de 503 066 €.

Certains crédits devront être réajustés en cours d'année, mais, compte tenu de l'excédent de fonctionnement qui sera dégagé au compte administratif 2008, les dépenses devront être très suivies.

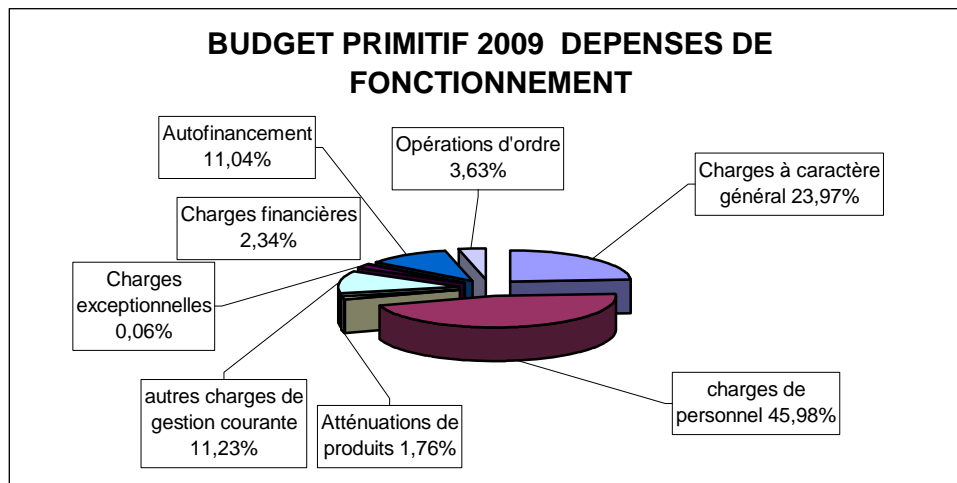
Nicole TERRIOT propose l'étude de la section de fonctionnement, c'est-à-dire des dépenses engagées pour assurer le fonctionnement des services municipaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses totales moins le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements) s'élèvent à 3 154 674.30 € (2 904 507 € en 2008), l'augmentation par rapport au budget 2008 est de 250 167.30 € soit + 8.61 %.

Effectivement, le budget proposé tient compte des augmentations au titre des intérêts des emprunts, des frais de personnel, des consommables, carburant, eau, gaz etc...

D'une manière générale, l'estimation des crédits de fonctionnement a été basée sur les crédits consommés en 2008. Certains postes ont été maintenus, d'autres ont été majorés de + ou – 2 % en fonction des crédits consommés en 2008, tout en essayant de limiter au maximum les dépenses.

POUR TOUS LES HISTOGRAMMES, LES POURCENTAGES SONT CALCULES, DANS CHAQUE SECTION D'APRES LE BUDGET TOTAL (OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE)



Le chapitre 011 Charges à caractère général : 886 045 € (23.97 %)

Il s'agit des dépenses de fonctionnement courantes : eau, assainissement, énergie, chauffage, combustibles, carburant etc...

Le Chapitre 012 Charges de personnel et assimilés 1 699 851 € (45.98 %)

contre 1 608 501 € en 2008 soit une augmentation de 91 350 € soit + 5.68 %

Les frais de personnel représentent 53.88 % des dépenses réelles de fonctionnement et 45.98 % du total de la section de fonctionnement.

Le Chapitre 014 Atténuation de produits 65 000 € en augmentation de 3 100 € 1.76 %

Il s'agit du reversement des taxes d'électricité au SICECO. Le crédit inscrit correspond au crédit réalisé en 2008.

Le Chapitre 65 Charges de gestion courante 415 078.30 € en diminution de 982 € par rapport aux crédits réalisés 2008 11.23 %

On trouve dans ce chapitre les indemnités d'élus, les subventions aux associations 69 811.30 €, au CCAS 111 843 €, le contingent incendie à verser au département 73 287 €, la participation à l'école J. D'Arc 37 026.99 €

Le chapitre 66 Charges financières : 86 500 € - augmentation importante cette année 2.34 % (en 2008 c'était 1.65 % des dépenses totales de fonctionnement)

En effet, un emprunt de 500 000 € a été réalisé en fin d'exercice (avec un versement en deux fois 300 000 € le 31.12.2008 et 200 000 € début d'année 2009). De plus, en 2009, il nous faudra recourir de nouveau à un emprunt.

Le Chapitre 67 Charges exceptionnelles 2 200 € - identique à 2008 0.06 %. Ce crédit est affecté aux prix de maisons fleuries.

## LES OPERATIONS D'ORDRE

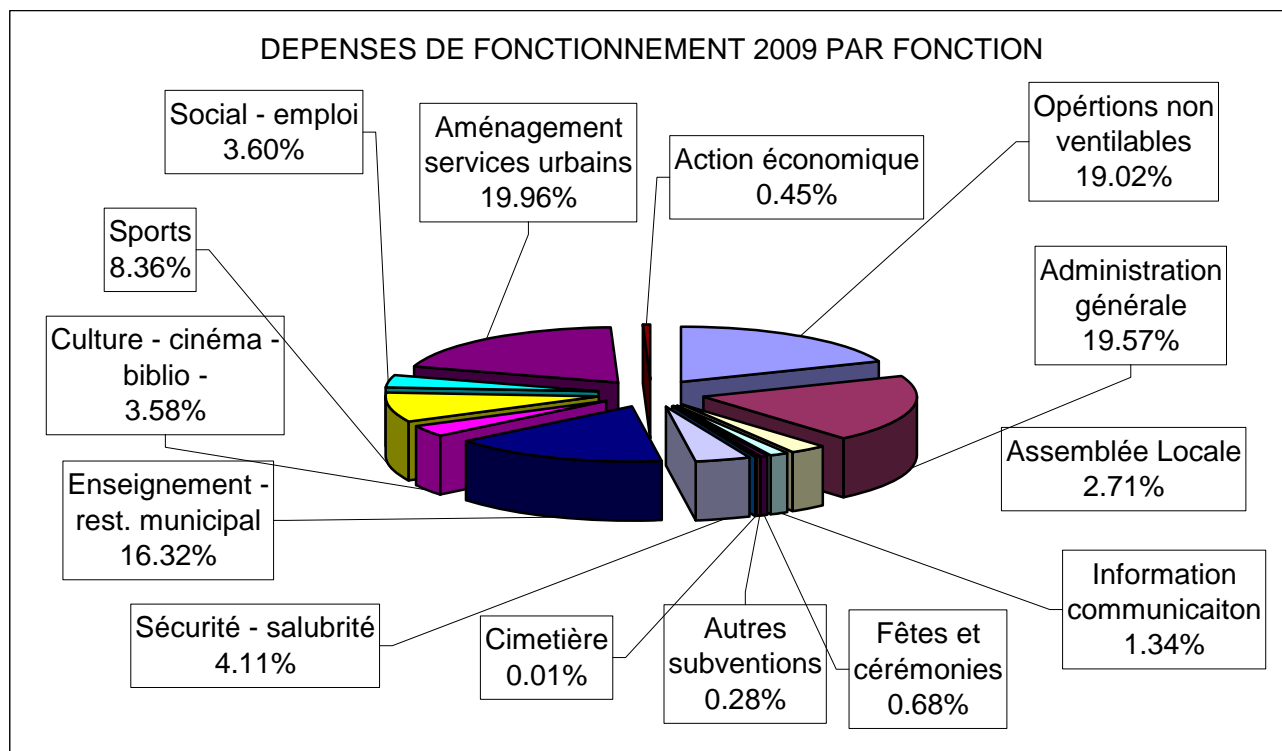
Le chapitre 023 Virement à la section d'investissement 408 288.70 € en diminution par rapport à 2008 (503 066 €) 11.04 %

Il s'agit de l'autofinancement que la section de fonctionnement peut dégager pour financer les investissements.

Le chapitre 68 Dotations aux amortissements 134 277 € en légère augmentation

Intégration des nouveaux amortissements pour les jeux du CCAS repris à l'actif

## HISTOGRAMME DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE



Opérations non ventilables 703 285.70 € (19.02 %)

Autofinancement, amortissement, charges financières et chapitre 014.

Administration générale 723 690 € (19.57 %)

Ce poste correspond aux frais de fonctionnement de l'administration (personnel administratif, personnel d'entretien de la mairie, des salles communales, eau électricité chauffage des bâtiments, entretien, maintenance du matériel). Les frais de personnel s'élèvent à 540 870 € pour cette fonction.

Assemblée locale 100 300 € (2.71 %)

Indemnités et frais de mission des élus.

Information – communication 49 490 € (1.34 %)Fêtes et cérémonies 25 150 € (0.68 %)

Il s'agit d'achat de prestations (feu d'artifice, réceptions, location de matériel, cachet d'animateurs).

Aides aux associations d'administration générale - 10 472 € (0.28 %) – Subventions diverses (personnel, jumelage...) renommé « autres subventions »

A la demande de Monsieur Marc FANOÏ, il est précisé que ce crédit ne concerne que les subventions versées aux associations diverses (personnel, jumelage, FNACA, Anciens combattants etc. (imputables en administration générale au niveau de la fonction). Les subventions à titre social, sportive, scolaire sont imputées à la fonction correspondante.

Cimetière 450 € (0.01 %)

Eau et petit équipement.

Sécurité salubrité publiques 152 007 € (4.11 %)

Frais de personnel de la police et contingent incendie.

Enseignement 603 504 € (16.32 %)

Ecole maternelle 244 283 € dont 201 080 € de frais de personnel

Ecole primaire 153 545 € dont 95 850 € de frais de personnel

Ecole privée 37 027 €

Restaurant scolaire : 159 970 € dont 68 870 € de frais de personnel.

Culture - Bibliothèque 132 247.30 € 3.58 % dont 28 970 € de frais de personnel.

Il s'agit de la bibliothèque (personnel, acquisition de livres, abonnements, des animations fête de la musique, fest Is, festival de percussions, diverses expositions, de la salle des capucins, de l'espace Carnot)

Sports 309 019 € (8.36 %) dont 134 490 € de frais de personnel y compris la piscine.

Entretien des gymnases (COSEC, Anatole France), du quillier, vestiaires rugby, piscine, eau électricité gaz, frais de personnel

Interventions sociales 133 065 € (3.60 %)

Subvention CCAS 111 843 €, subventions secteur social 2 122 € et mise à disposition d'un mi-temps à la MDEF.

Aménagement et services urbains 738 010 € (19.96 %)

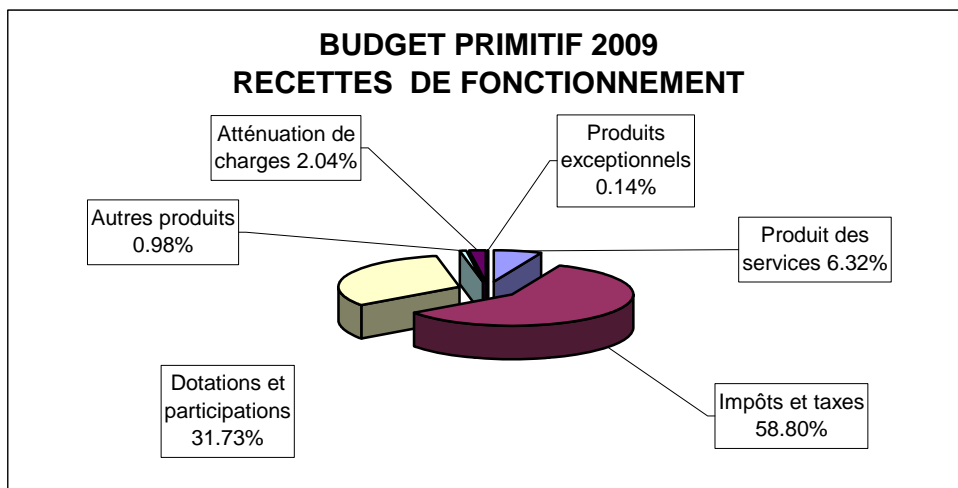
Il s'agit des services voirie, bâtiments, espaces verts, éclairage public, réseaux divers, aménagement des eaux, préservation du milieu naturel. Les frais de personnel représentent 518 400 €

Actions économiques – Camping 16 550 € (0.45 %) dont 12 230 € de frais de personnel.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2009 les recettes réelles s'élèvent à 3 697 240 €

Les recettes de fonctionnement réelles diminuent de 207 441 € par rapport aux recettes réalisées en 2008.



Le chapitre 013 Atténuations de charges prévu 75 310 € (2.04 %)

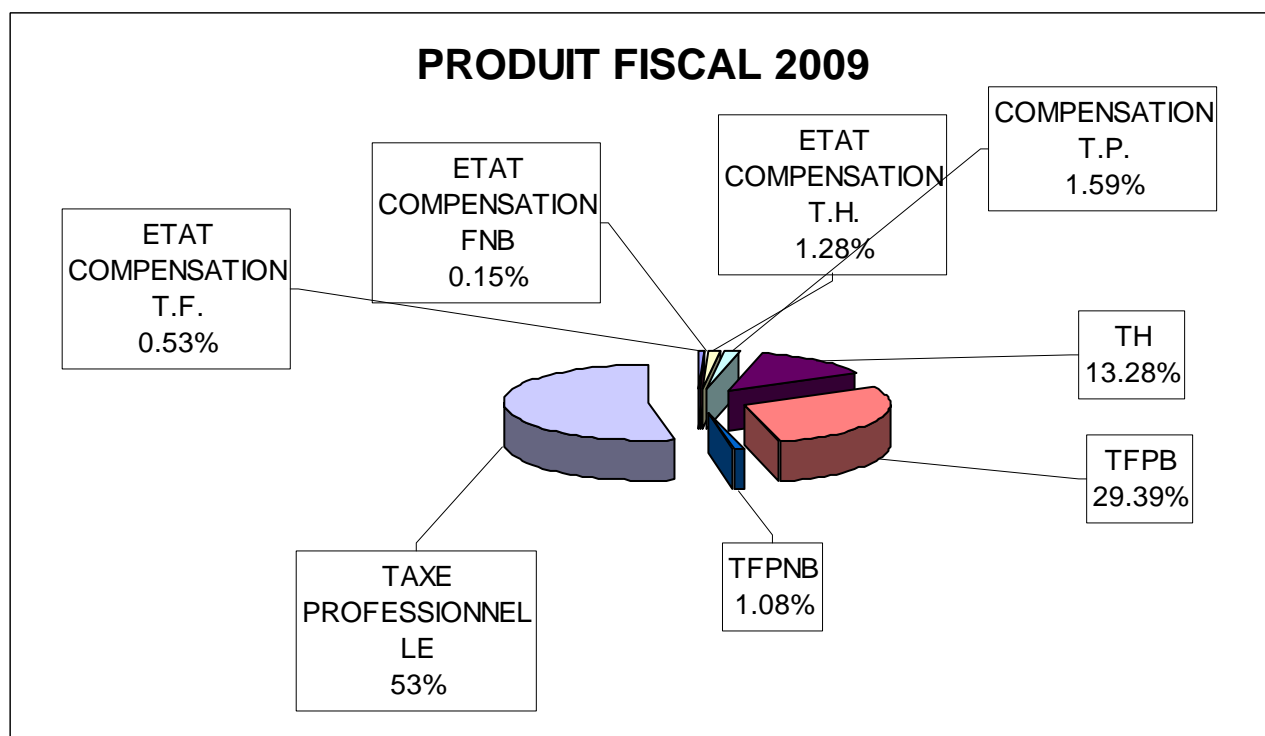
Ce sont les remboursements reçus de « Gras et Savoye » au titre des arrêts de travail du personnel.

Le chapitre 70 Produit des services 233 520 € (6.32 %)

Restaurant municipal 160 150 € chiffre en augmentation.

Le chapitre 73 Impôts et taxes 2 108 311 € contre 2 026 612 € réalisé en 2008 (58.80 %)

## LE PRODUIT FISCAL



- Les produits des « taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties, taxes foncières sur les propriétés non bâties et taxes professionnelles » représente 57.02 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Les bases de taxes d'habitation sont de 3 871 000 € soit + 7.92 % ; si on enlève la réactualisation Etat (2.5 %) il y a 5.42 % de plus en habitation.
- Taxes foncières propriétés bâties : 3 978 000 € soit + 2.39 %, donc diminution par rapport à 2008 puisque la réactualisation est de 2.5 %. Cette diminution est due aux familles non imposables et le foncier bâti des entreprises qui ont fermé ; quant aux nouvelles entreprises, nous devons attendre 2 années (exemple Bricomarché) pour en percevoir le bénéfice.
- Taxes foncières propriétés non bâties : 69 600 € pour 65 500 € en 2008.
- La taxe professionnelle : 11 588 000 € soit + 3 % par rapport à 2008 mais en diminution par rapport à 2007 où la base était de 12 111 000 € -
- Le budget proposé augmente les taux de 1 %

Pour information : une augmentation de 1 % des taux représente un produit supplémentaire de 20 899 €

|       | Bases 2008 | Bases 2009 | Taux 2009      | Produit attendu                    |
|-------|------------|------------|----------------|------------------------------------|
| TH    | 3 587 000  | 3 871 000  | <b>7.50 %</b>  | 290 325                            |
| TFPB  | 3 885 000  | 3 978 000  | <b>16.15 %</b> | 642 447                            |
| TFPNB | 65 500     | 69 600     | <b>34.04 %</b> | 23 692                             |
| TP    | 11 250 000 | 11 588 000 | <b>9.94 %</b>  | 1 151 847                          |
|       |            |            | <b>TOTAL</b>   | <b>2 108 311</b>                   |
|       |            |            |                | Pour mémoire en 2008 : 2 026 612 € |

Concernant les compensations de l'Etat (impôts locaux) :

Les collectivités perçoivent des compensations au titre de ces différentes taxes, en fonction des exonérations appliquées à certaines familles (nombre d'enfants, revenus modestes, personnes âgées, etc...).

Nous remarquons là aussi, que les compensations de l'Etat au titre des taxes sur les ménages (habitation, taxes foncières) diminuent.

Il en est de même pour une durée déterminée au titre des taxes professionnelles notamment pour les entreprises qui ferment.

| COMPENSATIONS          | 2008   | 2009   | Variations |
|------------------------|--------|--------|------------|
| ETAT COMPENSATION T.F. | 14 395 | 11 692 | - 18.78 %  |
| ETAT COMPENSATION FNB  | 3 245  | 3 342  | 2.99 %     |
| ETAT COMPENSATION T.H. | 28 560 | 28 075 | - 1.70 %   |
| COMPENSATION T.P.      | 39 911 | 34 786 | - 12.84 %  |
| S/TOTAL                | 86 111 | 77 895 | - 9.54 %   |

Le chapitre 74 Dotations et participations 1 173 293 € contre 1 219 225 € réalisé en 2008 (- 3.8 %) 31.73 %

Les dotations de l'Etat (DF, DSR 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> fraction sont calculées en fonction de la superficie, de la population totale et du potentiel fiscal.

La dotation la plus importante, la DGF est de 882 659 € en 2009 soit une diminution de 2 860 €

Les dotations de solidarité rurales 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> fraction : 73 850 € en 2009 contre 87 727 € en 2008 soit une diminution de 16 % (13 877 €).

Le chapitre 75 Autres produits de gestion courante 36 206 € contre 29 648 € en 2008  
0.98 %

Ce sont les recettes provenant des locations d'immeubles et de la part salariale sur les tickets restaurant.

Le chapitre 77 Produits exceptionnels 5 000 € crédit identique à 2008 (0.14 %)

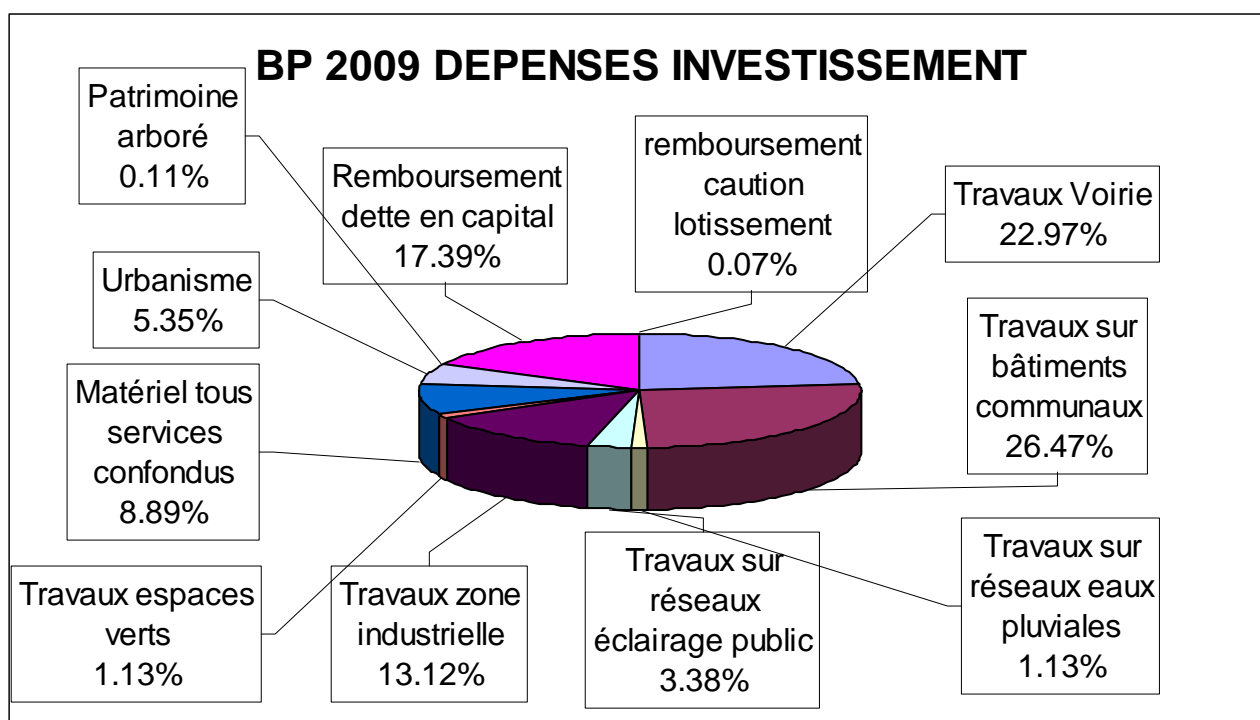
Il est prévu 5000 € au titre des remboursements de sinistres par les assurances.

## DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 776 528 €.

Cette section de dépenses d'une commune intègre en priorité le remboursement de la dette en capital et les nouveaux investissements proposés au vote du conseil municipal.

### LES DEPENSES 1 776 528 €



- Remboursement de la dette en capital 309 000 € en augmentation par rapport à 2008 (17.39 %)
- En effet, comme il l'a été indiqué pour les frais financiers, un emprunt de 500 000 € a été réalisé en fin d'exercice 2008, et il faudra recourir de nouveau à un emprunt sur l'année 2009.
- Caution pour lotissement : Inscription d'un crédit de 1220 € (0.07 %) correspondant aux cautions à reverser aux propriétaires du lotissement « au-dessus de la Côte ». Ce budget annexe a été clos en 2007, mais il reste des cautions à reverser après réception des certificats de conformité des propriétaires.

### LES DEPENSES D'EQUIPEMENT PROPOSEES : 1 466 308 €

Programme de voirie 408 000 € (22.97 %)

- Aménagement de sanitaires dans la petite maison située près du parc des Capucins 50 000 €
- Liaison Rochotte – rue François Mitterrand 150 000 €
- Aménagement des trottoirs pour permettre l'accès des résidents handicapés de l'ADAPEI au centre ville 70 000 €

- Parking rue Anatole France à côté du cimetière 20 000 €
- Aménagement de la rue Victor Hugo pour limitation de vitesse (essai) 3000 €
- Impasse soicheron, rue du 19 mars et divers 50 000 €
- Impasse A. Dumas et rue Gal de Gaulle : 55 000 €
- Etude de plan de circulation douce en ville : 10 000 €

Mme LIOTARD souhaite de prévoir dans un prochain budget, le développement durable et demande à ce que les transports « doux » et la circulation « douce » ne soient pas simplement évoqués pour le projet AMI, mais qu'une réflexion et des actions soient étudiées pour le centre ville. Michel MAILLOT précise qu'un crédit de 10 000 € a été inscrit pour l'étude de la circulation douce à Is-sur-Tille.

#### Zone industrielle 233 000 € (13.12 %)

- Crédit pour maîtrise d'œuvre lotissement voirie (il sera vendu + de 2 lots, il faudra donc créer un lotissement) 18 000 €
- Création de voirie avec réseaux 200 000 €
- Complément de crédit pour déplacement de 2 lignes HT 15 000 €

#### Bâtiments communaux 470 300 € 26.47 %

- Réfection de la toiture du COSEC 130 000 € et panneau de comptage 3 000 €
- Chauffage église 60 000 €
- Chauffage bâtiment Charbonnel 42 000 €
- Maison des associations (salle de judo) 50 000 €
- Aménagement local pour passeport biométrique 2 200 € ce qui sera à notre charge car dépassement (fenêtres, porte...) par rapport à la subvention d'Etat qui est de 4 000 €
- Rénovation accueil (bureaux RDC) et bureau communication 45 000 €
- Travaux de rénovation de la salle de l'Orangerie 100 000 €
- Adoucisseur quillier 4 000 €
- Portes métalliques ateliers 4 100 €
- Aménagement du self service au restaurant scolaire 20 000 €
- Aménagement de sanitaires au RDC de l'espace Carnot 10 000 €

#### Espaces verts 20 000 € (1.13 %)

- Travaux de végétalisation 20 000 €

#### Eaux pluviales 20 000 € (1.13 %)

- Travaux divers 20 000 €

#### Eclairage public 60 100 € (3.38%)

Programme éclairage public 35000 € plus prises pour guirlandes et coffrets forains 5 100 € et un crédit de 20 000 € pour dissimulation de réseaux. Ce crédit correspond au solde pour participation de la ville, après déduction des subventions du SICECO

#### ACQUISITION DE DIVERS MATERIELS 157 908 € (8.89 %)

Voirie et Divers 36 848 € :

Culture – Bibliothèque 1 010 €

Administration générale 54 750 €

Matériel espaces verts : 52 500 €

Urbanisme 95 000 € (5.35 %)

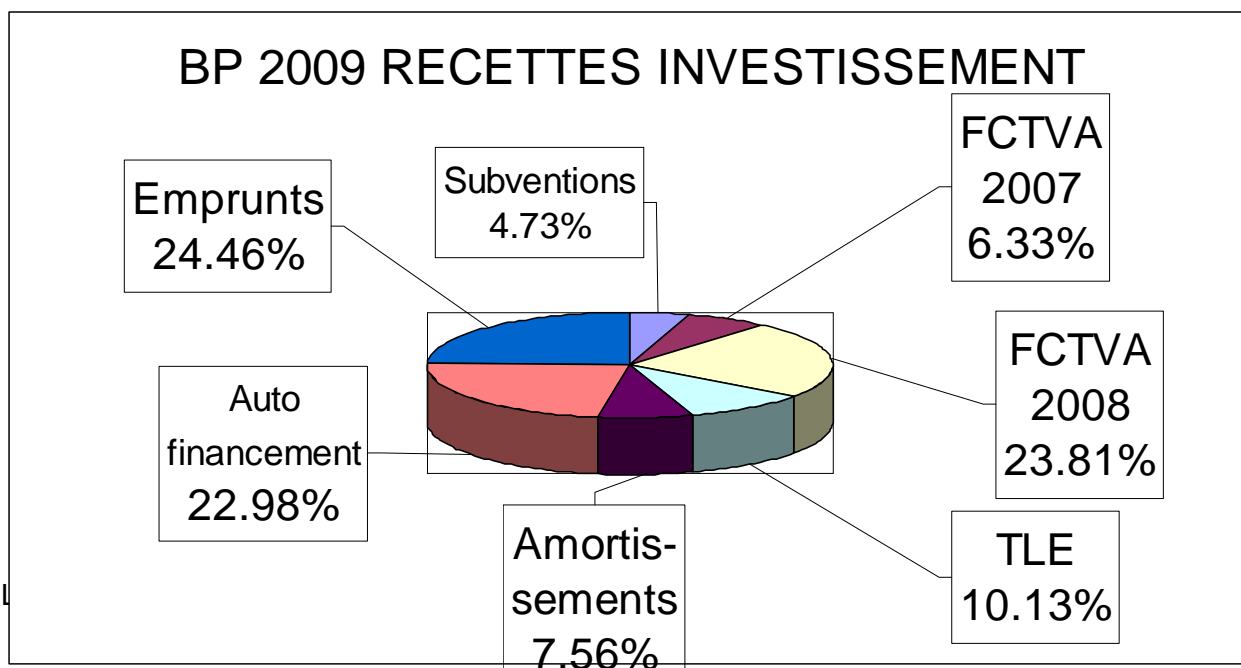
Environnement 2 000 € (0.11 %)

A la demande de Marc FANOÏ, concernant les dépenses d'investissement dans les bâtiments, Michel MAILLOT précise qu'il est prévu un programme important de réhabilitation des bâtiments en 2009 (réfection de la salle de l'Orangerie, de bureaux à la Mairie et de la salle de sports de combats à la Maison des Associations).

Il indique qu'une étude a été lancée pour la salle de spectacles avec plusieurs scénarios (soit une salle neuve près de l'Orangerie, soit dans les anciens chaix Bratigny, soit une extension de la Salle des Capucins). Les coûts estimés des différentes stratégies sont élevés. Après concertation, une décision sera prise prochainement pour un investissement probablement en 2011.

Concernant les économies d'énergie, le SICECO a fait une étude sur les bâtiments, cette étude est réalisée et sera prochainement présentée à la municipalité. Cette étude va permettre de connaître les économies à réaliser en matière de chauffage et d'électricité, Nous allons planifier en priorité les investissements les plus rentables en matière d'économie.

**LES RECETTES 1 776 528 €**



L'autofinancement 408 288.70 € (22.98 %)

- c'est la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement

La T.L.E. (taxe locale d'équipement) 180 000 € (10.13 %)

- L'enveloppe annoncée est de 180 000 €

Les amortissements 134 277 € (7.56 %)

- C'est une opération d'ordre budgétaire c'est-à-dire une écriture comptable : dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement pour 129 500 € au titre de la commune et 4 777 € au titre des amortissements des jeux du CCAS repris à l'actif

Les subventions attendues 84 000 € (4.73 %)

- Subvention du Conseil Général pour la toiture du COSEC 24 000 €
- Complément de subvention place Général Leclerc 30 000 €
- Subvention du Conseil Général pour la zone industrielle 30 000 €

Le F.C.T.V.A. 535 500 € (30.14 %)

- Pour les travaux 2007, l'enveloppe est de 112 500 € et pour les travaux 2008 l'enveloppe est de 423 000 €.

L'emprunt 434 462.30 € (24.46 %)

Pour l'équilibre du budget proposé, il faut inscrire un emprunt de 434 462.30 €. Les emprunts sont réalisés en fonction de l'avancement des travaux et suivant les besoins de trésorerie.

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2009.**

10 °) Vote des taux de fiscalité :

Sur proposition de Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'augmenter les taux de fiscalité de 1 % par rapport à 2008 soit :

| <u>Taxes</u>             | <u>Taux votés</u> |
|--------------------------|-------------------|
| Taxes d'habitation       | 7.50 %            |
| Taxe foncière (bâti)     | 16.15 %           |
| Taxe foncière (non bâti) | 34.04 %           |
| Taxe professionnelle     | 9.94 %            |

#### **Service de l'Eau et de l'Assainissement :**

Nicole TERRIOT adjointe aux finance rappelle que la ville d'Is-sur-Tille a affermé ses réseaux eau et assainissement par convention avec la S.A.U.R. L'affermage consiste à confier à une société la gestion des réseaux. La SAUR effectue pour le compte de la commune la distribution de l'eau, la collecte et le transport des eaux usées. La ville réalise uniquement les travaux d'investissement. Pour financer ceux-ci, elle perçoit une surtaxe communale.

Ce service n'est pas géré par le budget général mais dans un budget annexe et la comptabilité qui s'applique est la M 49.

La principale différence entre le budget général et ces budgets annexes provient de la récupération directe de la T.V.A. De plus, les recettes de fonctionnement proviennent principalement du produit des surtaxes.

Le traitement des eaux usées est organisé par le Syndicat d'Assainissement Is-Marcilly qui est un établissement public indépendant de la ville.

Le premier document qui va être présenté est le compte administratif 2008 du budget de l'eau.

Le C.A. retrace toutes les opérations effectuées dans l'année et donne les résultats d'exploitation et d'investissement.

C'est le compte de l'ordonnateur c'est à dire du Maire. C'est pourquoi, Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

### 11 °) Compte administratif 2008 - budget eau :

Le compte administratif retrace toutes les opérations effectuées dans l'année et donne les résultats d'exploitation et d'investissement.

| Libellés             | Fonctionnement       |                       | Investissement       |                       | Ensemble             |                       |
|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                      | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés   |                      |                       |                      | 48 361.09             |                      | 48 361.09             |
| Opérations exercice  | 61 805.85            | 184 576.19            | 387 893.69           | 383 639.18            | 449 699.54           | 568 215.37            |
| TOTAUX               | 61 805.85            | 184 576.19            | 387 893.69           | 432 000.27            | 449 699.54           | 616 576.46            |
| Résultats clôture    |                      | 122 770.34            |                      | 44 106.58             |                      | 166 876.92            |
| Restes à réaliser    |                      |                       | 90 029.36            | 174 770.84            | 90 029.36            | 174 770.84            |
| TOTAUX CUMULÉS       | 61 805.85            | 184 576.19            | 477 923.05           | 606 771.11            | 539 728.90           | 791 347.30            |
| Résultats définitifs |                      | 122 770.34            |                      | 128 848.06            |                      | 251 618.40            |

La section d'exploitation dégage un excédent cumulé de 122 770.34 €

La section d'investissement présente un excédent cumulé de 44 106.58 €, des restes à réaliser en dépenses pour 90 029.36 € et en recettes pour 174 770.84 €

Nicole TERRIOT indique qu'en investissement les principaux travaux réalisés sont ceux de la 6<sup>ème</sup> tranche du programme (rue C. Grandcompain, rue J. Ducros, des branchements plomb)

- que les restes à réaliser sur la 6<sup>ème</sup> tranche du programme pour la somme de 90 029.36 € seront reportés au BP 2009.

Ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Le conseil municipal, à l'unanimité (M. Michel MAILLOT, Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur du Trésor Public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 12°) Affectation des résultats – eau :

La clôture de l'exercice 2008 fait apparaître :

- un excédent d'investissement cumulé de 44 106.58 € qui sera reporté au compte 01 du budget primitif 2009, section investissement.
- des restes à réaliser, qui seront repris au budget primitif 2009, en dépenses pour la somme de 90 029.36 € et en recettes pour la somme de 174 770.84 € soit un solde positif en RAR de 84 741.48 € d'où un excédent réel d'investissement de 128 848.06 €
- un excédent d'exploitation cumulé de 122 770.34 € qui sera reporté au compte 002 du budget primitif 2009 section « exploitation ».

Sur proposition de Mme Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 122 770.34 € au compte 002 section « exploitation » et le résultat d'investissement de 44 106.58 € au compte 001 section investissement du budget primitif 2009

### 13°) Compte de gestion budget eau 2008 :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2008 dressé par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 ;

2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 14°) Budget primitif 2009 – Budget Eau –

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, propose au vote du conseil municipal le Budget primitif 2009 qui retrace la reprise et l'affectation des résultats.

Le budget primitif 2009 s'équilibre donc section par section.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 294 270.34 € et en investissement à la somme de 660 707.76 €.

Ce budget permet de financer des travaux à hauteur de 413 638.40 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 184 570.34 €, par le jeu des comptes 023 et 021, sans avoir recours à l'emprunt et sans augmenter la surtaxe communale eau.

Les travaux 2009 prévus sont : rue Anatole France – rue du Château – rue Maréchal Foch – rue Molière et des branchements rue Général de Gaulle et rue de la Confrérie.

Nicole TERRIOT rappelle que le budget eau retrace beaucoup d'opérations d'ordre budgétaire et très peu d'opérations réelles.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif « eau » 2009.

### 15°) Compte administratif 2008 – Assainissement :

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, rappelle que comme pour le service de distribution d'eau, le service collecte et transport des eaux usées est affermé et la ville réalise les travaux d'investissement. Pour financer ces travaux, la ville perçoit une surtaxe communale.

Le compte administratif retrace toutes les opérations effectuées dans l'année et donne les résultats d'exploitation et d'investissement.

C'est le compte de l'ordonnateur c'est à dire du Maire.

| Libellés              | Fonctionnement       |                       | Investissement       |                       | Ensemble             |                       |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                       | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés    |                      | 5 188.74              |                      | 63 939.67             |                      | 69 128.41             |
| Opérations exercice   | 74 704.58            | 158 585.03            | 392 709.35           | 382 130.36            | 467 413.93           | 540 715.39            |
| <b>TOTAUX</b>         | <b>74 704.58</b>     | <b>163 773.77</b>     | <b>392 709.35</b>    | <b>446 070.03</b>     | <b>467 413.93</b>    | <b>609 843.80</b>     |
| Résultats clôture     |                      | 89 069.19             |                      | 53 360.68             |                      | 142 429.87            |
| Restes à réaliser     |                      |                       | 151 189.77           | 306 121.94            | 151 189.77           | 306 121.94            |
| <b>TOTAUX CUMULÉS</b> | <b>74 704.58</b>     | <b>163 773.77</b>     | <b>543 899.12</b>    | <b>752 191.97</b>     | <b>618 603.70</b>    | <b>915 965.74</b>     |
| Résultats définitifs  |                      | 89 069.19             |                      | 208 292.85            |                      | 297 362.04            |

La section d'exploitation dégage un excédent cumulé de 89 069.19 €

La section d'investissement présente un excédent cumulé de 53 360.68 €, des restes à réaliser en dépenses pour 151 189.77 € et en recettes pour 306 121.94 €

Nicole TERRIOT indique qu'en investissement les principaux travaux réalisés sont ceux de la 6<sup>ème</sup> tranche du programme (rue C. Grandcompain, rue J. Ducros, des branchements plomb)

- que les restes à réaliser au 31.12.2008 (151 189.77 €) seront reportés au budget primitif 2009.

Ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Le conseil municipal, à l'unanimité (M. Michel MAILLOT, Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur du Trésor Public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 16°) Affectation des résultats – assainissement –

La clôture de l'exercice 2008 fait apparaître :

- un excédent d'investissement cumulé de 53 360.68 € qui sera reporté au c.001 du budget primitif 2009 section « investissement ».
- des restes à réaliser, qui seront repris au budget primitif 2009, en dépenses pour la somme de 151 189.77 € et en recettes pour la somme de 306 121.94 € soit un solde positif en RAR de 154 932.17 € d'où un excédent réel d'investissement de 208 292.85 €
- un excédent d'exploitation cumulé de 89 069.19 € qui sera reporté au c.002 du budget primitif 2009 section « exploitation ».

Sur proposition de Mme Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 89 069.19 € au compte 002 section « exploitation » et le résultat d'investissement de 53 360.68 € au compte 001 section investissement du budget primitif 2009.

17°) Compte de gestion budget assainissement 2008 :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2008 dressé par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008,

2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

18°) Budget primitif 2009 – Budget Assainissement –

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, propose au vote du conseil municipal le Budget primitif 2009 qui retrace la reprise et l'affectation des résultats.

Le budget primitif 2009 s'équilibre donc section par section.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 242 069.19 € et en investissement à la somme de 904 584.81 €

Ce budget permet de financer des travaux à hauteur de 609 035.04 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 163 124.19 €, par le jeu des comptes 023 et 021, sans avoir recours à l'emprunt et sans augmenter la surtaxe communale assainissement.

Les travaux 2009 prévus sont la fin des travaux de la tranche n° 6 – la programmation de nouveaux travaux : rue François Mitterrand, rue du bas du Meulet et branchement ruelle Clerget.

Nicole TERRIOT rappelle que le budget assainissement comme le budget eau retrace beaucoup d'opérations d'ordre budgétaire et très peu d'opérations réelles.

**A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif « assainissement » 2009**

19 °) Demande de subvention au conseil régional pour le festival « Tambour in Is »

Sur proposition de Ghislaine GUINET, adjointe à la culture, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter une subvention au Conseil Régional à hauteur de 3 000 € pour le festival « Tambour in Is » et demande à ce que cette subvention soit versée directement à l'A.S.E.D.M.

20°) Demande de subventions au conseil général pour acquisition d'un camion et réfection de voirie dans le cadre du plan de soutien de l'économie locale :

Nicole TERRIOT adjointe aux finances expose au Conseil municipal que dans le cadre du plan de soutien de l'économie locale, un plan exceptionnel de 10 millions d'euros d'investissements ont été votés par le conseil général de Côte d'Or pour soutenir l'activité et l'emploi.

Plusieurs dispositifs ont été adoptés par le Conseil Général :

- projets sur bâtiments communaux et édifices publics non protégés ;
- voirie et aménagement urbain ;
- renouvellement ou accroissement du parc de véhicules des collectivités ;

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'attribution de subventions pour :

- l'acquisition d'un camion : coût estimé 45 000 € - subvention forfaitaire de 1 000 €
- Réfection de voirie communale route de Dijon pour accès handicapés : estimation globale 90 000 € - 1<sup>ère</sup> tranche 70 000 € : subvention 10 000 € (montant plafonné).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite le Conseil Général pour l'obtention des subventions ci-dessus citées.

#### 21°) Mouvement de personnels :

Sur proposition de Michel MAILLOT, Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de supprimer le poste de technicien supérieur vacant ;
- de créer un poste de contrôleur de travaux principal ;
- de modifier la durée d'un emploi d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (passer de 2 h hebdomadaires à 10 h hebdomadaires)

#### 22°) Point Relais - MDEF. : Avenant à travaux - lot « maîtrise d'œuvre » :

Monsieur Henri GAUDE, adjoint aux travaux, expose au conseil municipal que les travaux du Point Relais MDEF ont fait l'objet de travaux supplémentaires pour l'aménagement d'un local sous la galerie. Il convient donc de passer un avenant à travaux pour le lot « Maîtrise d'œuvre » le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la passation de cet avenant qui portera le montant du marché à 36 997.21 € H.T. et 44 248.66 € T.T.C.

#### 23°) Point Relais - MDEF. : Avenant à travaux - lot « Revêtements de sols » :

Monsieur Henri GAUDE, adjoint aux travaux, expose au conseil municipal que les travaux du Point Relais MDEF ont fait l'objet de travaux supplémentaires pour le lot « revêtements de sol » pour la mise en œuvre d'une chape talochée sur marches et contremarches d'escaliers, pour mise en œuvre peinture de sol dans l'escalier des dégagements 1 et 2 et des moins values pour fourniture et pose de grès cérame et plinthes assorties.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la passation de cet avenant qui portera le montant du marché à 22 999 € H.T. et 27 506.80 € T.T.C.

#### 24°) Point Relais - MDEF : avenant à travaux - lot « Peintures et Tentures » :

Monsieur Henri GAUDE, adjoint aux travaux, expose au conseil municipal que les travaux du Point Relais MDEF ont fait l'objet de travaux supplémentaires pour le lot « Peintures et Tentures » pour mise en œuvre de deux couches de lasure sur ferme apparente à l'étage, mise en œuvre en peinture de la porte métallique garage aux deux faces et moins value pour la suppression d'une application d'un RPE type Stokit K1.5 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la passation de cet avenant qui portera le montant du marché à 20 664.69 € H.T. et 24 714.97 € T.T.C.

#### 25°) Point Relais - MDEF : avenant à travaux - lot « menuiseries extérieures » :

Monsieur Henri GAUDE, adjoint aux travaux, expose au conseil municipal que les travaux du Point Relais MDEF ont fait l'objet de travaux supplémentaires pour le lot « menuiseries extérieures\_ » pour remplacement d'un châssis PVC 114/200 par un châssis alu laqué gris

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la passation de cet avenant qui portera le montant du marché à 35 727 € H.T. et 42 729.49 € T.T.C.

Concernant ces avenants, Nicole TERRIOT précise qu'en application de la réforme sur les marchés publics, la commission d'appel d'offres n'a plus lieu d'être saisie. Toutefois, afin d'informer les membres de la dite commission sur les avenants aux travaux, elle propose que la CAO soit réunie avant les conseils municipaux à titre informel. Le conseil municipal émet un avis favorable.

#### 25°) Quillier – vestiaires foot – rugby : avenant à travaux - lot « voirie réseaux » :

Monsieur Henri GAUDE, adjoint aux travaux, expose au conseil municipal que les travaux du quillier – vestiaires foot et rugby » ont fait l'objet de travaux supplémentaires ou en moins value pour le lot « voirie réseaux » : moins value pour réseau gaz et pour finitions autour du bâtiment. Plus value pour regard eau potable, réseau téléphone, chambre de tirage téléphone, sondage pour recherche PTT, pose d'un bac à graisse, dépose de panneau de signalisation et acquisition de poubelle.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la passation de cet avenant qui portera le montant du marché à 36 140 € H.T. et 43 223.44 € T.T.C.

#### 26°) Eglise Saint Léger : avenants à travaux :

Henri GAUDE adjoint aux travaux indique au Conseil Municipal que Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture a demandé à ce que la délibération du 15 décembre 2008, approuvant la passation des avenants à marchés de travaux dans le cadre de la rénovation de l'Eglise Saint Léger soit retirée par le conseil municipal et fasse l'objet d'une nouvelle délibération en mentionnant précisément les raisons justifiant les avenants.

Monsieur GAUDE rappelle que ces avenants ont pour objet des travaux supplémentaires nécessaires en fin de réalisation du système à air pulsé pour le chauffage, de l'adaptation pour insérer l'orgue.

La commission d'appel d'offres réunie le lundi 8 décembre 2008 a émis un avis favorable à la proposition.

Monsieur GAUDE précise que ces avenants ont pour but l'adaptation des travaux pour l'installation d'un chauffage à air pulsé.

Rappel de l'historique du lot « Chauffage »

Il a été prévu au dossier initial dans le lot « électricité » : 3,6 : Chauffage électrique avec en prévision un sol tempéré par tapis chauffants. La paroisse d'Is-sur-Tille ayant attiré l'attention des élus à plusieurs reprises sur ce type de chauffage qui ne correspondait pas à leurs attentes, il a été décidé de ne pas attribuer ce lot dans l'immédiat et de faire des études plus complètes sur le type de chauffage, le mieux adapté à ce bâtiment. Après plusieurs visites d'églises, le chauffage à air pulsé a été retenu.

Le maître d'œuvre a lancé une consultation adaptée pour ce type de chauffage, dont l'estimation est de 35 000 € H.T.

Cette consultation est en cours d'attribution, les offres vont être ouvertes et après avis de la C.A.O. le marché correspondant sera adressé aux services préfectoraux.

Le chauffage est mentionné dans le contenu du programme initial du projet en généralités TCE, paragraphe phasage.

La création du nouveau type de chauffage permet de libérer la chaufferie actuelle dont les travaux de restauration et d'aménagement sont prévus en prestations de « base marché » en tranche 2 :

Cette tranche 2 est une tranche ferme du marché, qui est actuellement en cours de réalisation, et les adaptations liées au chauffage sont nécessaires à la bonne fin des marchés des entreprises titulaires.

#### Concernant le lot « vitraux » :

L'avenant n° 1 d'un montant de 6100 € correspond à un défaut de ventilation dans l'église. Lors des travaux, une humidité permanente régnait sur les murs. Le seul moyen d'éviter cette humidité superficielle est la pose de grilles d'aération complémentaires à intégrer sous les vitraux, qui serviront aussi au recueil de la condensation.

#### Concernant la réfection de la tribune :

La réfection de la tribune pour accueil de l'orgue a été prévue au marché et citée dans le programme du projet en généralités TCE,

Les adaptations de la tribune pour l'orgue sont prévues en base « marché » :

- au lot 2 « charpente », tranche 2 alinéa 3,1
- au lot 3 « menuiserie » tranche 2 alinéa 3,5
- au lot 1 « maçonnerie » tranche 2 alinéa 3,54

Initialement, cette restauration devait accueillir un orgue neuf acheté par l'association « A.O.I.S. » dont les dimensions avaient été données par l'association. Depuis ce projet, l'association a décidé d'acheter un orgue d'occasion dont les dimensions ont changé. Cette modification a donc entraîné des adaptations pour la tribune.

La tranche 2 est une tranche ferme du marché, engagée, et les adaptations à l'orgue retenu sont nécessaires à la bonne fin des marchés des entreprises.

|              | Entreprise      | montant du marché initial HT | avenant n° 1 HT | avenant n° 2 HT | avenant n° 3 HT | avenant n° 4 HT | Total des avenants | Nouveau montant du marché HT |
|--------------|-----------------|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|------------------------------|
| MACONNERIE   | RADP            | 284 478.24                   | 3 902.50        | 2 854.00        | 8 174.48        | 36 220.76       | 51 151.74          | 335 629.98                   |
| CHARPENTE    | RICHARD         | 45 470.48                    | 2 992.00        | 9 775.10        |                 |                 | 12 767.10          | 58 237.58                    |
| COUVERTURE   | IS COUVERTURE   | 13 990.25                    | 187.00          | 561.41          | 607.00          |                 | 1 355.41           | 15 345.66                    |
| MENUISERIE   | Atelier St MARC | 46 344.83                    | 584.40          | 1 379.00        | 2 018.00        |                 | 3 981.40           | 50 326.23                    |
| VITRAUX      | WEINLING        | 11 835.00                    | -500.00         | 6 100.00        |                 |                 | 5 600.00           | 17 435.00                    |
| ELECTRICITE  | PRETRE          | 32 342.75                    | 1 730.00        |                 |                 |                 | 1 730.00           | 34 072.75                    |
| PEINTURE     | MALEC           | 2 204.40                     | 361.88          |                 |                 |                 | 361.88             | 2 566.28                     |
| HORLOGES     | PLAIRE          | 2 170.57                     | 378.26          |                 |                 |                 | 378.26             | 2 528.83                     |
| PARATONNERRE | PRETRE          | 3 135.35                     |                 |                 |                 |                 |                    | 3 135.35                     |

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retirer la délibération déposée le 18 décembre 2008 et approuve la passation de ces avenants.

#### 28°) Avis sur enquête publique – Sté MYRAL :

Michel MAILLOT indique au Conseil municipal qu'une enquête publique se déroule du 18 février 2009 au 20 mars 2009 inclus, en mairie d'Is-sur-Tille sur la demande présentée par la Sarl MYRAL située à Is-sur-Tille rue du Triage, en vue d'obtenir la régularisation administrative de son activité de fabrication de panneaux isolants de façade extérieure, et augmenter sa production.

Conformément à l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal doit formuler son avis sur cette demande, dès l'ouverture de l'enquête.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de la Sarl MYRAL située à Is-sur-Tille rue du Triage, en vue d'obtenir la régularisation administrative de son activité de fabrication de panneaux isolants de façade extérieure, et augmenter sa production.

#### 25°) Point Relais - MDEF. : Avenant à travaux - lot « électricité » - cession de marché

Monsieur Henri GAUDE, adjoint aux travaux, expose au conseil municipal que le lot « électricité – courant faible au Point Relais MDEF a été attribué à la Société LE SAUX pour un montant H.T. 48 038.80 € et T.T.C. 57 454.40 €

La Société LE SAUX ayant cédé le fonds à la SARL LE SAUX JML le 3 octobre 2008, il convient de passer un avenant à cette date. Les nouveaux montants de marchés sont donc :

Montant du marché de la Société LE SAUX : H.T. 10 204.44 € H.T. et 12 204.51 € T.T.C

Montant du marché de la S.A.R.L. LE SAUX JML : H.T. 37 834.36 € et 45 249.89 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la passation de cet avenant qui modifie le nom des titulaires du marché lot n°9 - Electricité – courant faible -

#### **Questions diverses :**

Mr Marc FANOÏ intervient pour signaler que des personnes se plaignent des feuilles sur les tombes au cimetière rue Anatole France, côté Ecole Matisse. Jacques GRELET indique que certes, le problème des feuilles est préoccupant, mais il a constaté également que les racines des arbres créent des dommages importants aux tombes. Jacques GRELET précise que cette question est à l'étude et sera résolue en 2009.

Fait à Is-sur-Tille le 11 mars 2009

Le Maire

Michel MAILLOT